

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15 février 2024

Date d'affichage 15 février 2024

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20240221-DEL_24_02_21_7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

Publication : 23/02/2024



L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le VINGT ET UN FEVRIER à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, M. Gérard GUESNE, Mme Olivia JAMAIN, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Gaëtan THOMAS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT.

Excusés :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Marie DENONELLE,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Carl GUILLEMIN,	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Bénédicte MARCHAIS,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Franck POTAUFEUX,	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Emmanuel VIGNERON,	(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à M. Gaëtan THOMAS)
M. Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à Mme Audrey MAMONTEIL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Dominique MORANCE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

VISITE DE LA FERTE-BERNARD EN TRAIN ET BATEAU ELECTRIQUE
VOTE DU TARIF DUO VENISE DE L'OUEST POUR 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que dans le cadre de ses activités touristiques (balades en bateau et visite de la ville en train touristique), le bilan d'activité de l'Office de Tourisme démontre que l'activité « petit train » est bien moins attractive que les balades en bateau électrique.

Considérant que la proposition qui a été faite au Conseil municipal du 7 mars 2022 pour tenter d'augmenter le nombre de visiteurs du train touristique est la mise en place d'un tarif « Duo Venise de l'ouest adulte à 7,90 € » et « Duo Venise de l'ouest enfant à 5,70 € ».

Considérant que ce nouveau tarif a permis aux visiteurs d'acheter un billet pour les deux activités représentant une réduction de 1 €.

Considérant qu'en 2023, 7 610 personnes ont pris des tickets « bateau » et 6 191 personnes ont pris des billets pour le train touristique.

Considérant que le bilan 2023 concernant le tarif « Duo Venise de l'ouest » fait apparaître qu'il représente 3% de la fréquentation du train et du bateau soit 414 billets sur un total de 13 801.

Considérant qu'il est proposé de reconduire le tarif « Duo Venise de l'ouest » pour l'année touristique 2024 après revalorisation des tarifs, comme suit :

« Duo Venise de l'ouest adulte » à 9,00 €,

« Duo Venise de l'ouest enfant » à 6,40 €.

Considérant que ce tarif permet aux visiteurs d'acheter un billet pour les deux activités représentant une réduction de 0,90 € par adulte et de 1,10 € par enfant.

Après en avoir délibéré,

PROPOSE de renouveler le tarif « Duo Venise de l'ouest adulte » à 9,00 € et « Duo Venise de l'ouest enfant » à 6,40 €,

APPROUVE ce tarif applicable à compter du début de la saison touristique 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à effectuer toutes démarches correspondantes à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Dominique MORANCE

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU